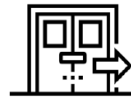


# RÈGLES DE VIE DES PATIENTS ET DES VISITEURS

La prise en charge des patients est assurée par des **équipes médico-soignantes mixtes** ; l'hôpital ne peut vous garantir le choix de l'intervenant.



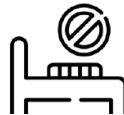
Les **accompagnants** sont invités à quitter la chambre des patients lors des soins.

Il vous est demandé de ne pas apporter de **denrées alimentaires**.



Les **visites sont limitées** pour les patients présentant un **risque infectieux**. Les consignes relatives aux risques infectieux vous sont données par le personnel médico soignant (gestes barrières, port du masque).

L'introduction et la consommation d'**alcool et de toute substance illicite** sont formellement interdites dans l'établissement.



Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux visiteurs de **ne pas d'asseoir sur les lits**.

Il est interdit de **fumer/vapoter** dans l'établissement. Si vous souhaitez profiter de votre séjour pour arrêter de fumer vous pouvez demander conseil à l'équipe soignante.



Le **respect de l'équipe soignante est primordial** pour la prise en charge sereine des patients. Toute insulte ou tout comportement agressif à l'égard du personnel donnera lieu à des poursuites.

Vous pouvez uniquement recharger vos téléphone portable, ordinateur et tablette sur les **prises disponibles dans les chambres**.



L'**enregistrement (image, audio ou vidéo)** de professionnels, de patients ou de visiteurs ainsi que leur diffusion sont interdits sans autorisation préalable.



Les **plantes en pot et fleurs coupées** sont interdites dans les chambres.

La **prolongation du séjour d'hospitalisation ou la délivrance d'une prescription de transport** pour convenance personnelle ne pourront pas être satisfaites.



Le **démarchage, le prosélytisme et la mendicité** sont interdits dans l'établissement.

Il est demandé aux personnes hospitalisées de **prévenir le personnel** avant de quitter leur chambre.



**En cas de départ de feu**, contactez le poste de sécurité incendie en composant **le 1818** et appelez le personnel du service. En cas d'incendie, vous êtes prié(e)s de vous conformer aux instructions du personnel et de suivre les consignes d'évacuation.

L'accès aux services et les visites aux patients sont **autorisés de 12h00 à 20h00**. Les visiteurs sont priés de respecter le repos de chacun et de ne procurer aucune gêne.

